

12. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mme Armelle Sob, MM. Enrico Castelli et Guy Loutan, Conseillers municipaux du groupe socialistes-verts, ayant comme intitulé : « *Pour la mise en place d'un marché à Thônex* ». Discussion. Vote. (MM-07-05)

Mme Sob, signataire, donne lecture du projet de motion :

Projet de motion

« Pour la mise en place d'un marché à Thônex »

Exposé des motifs

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Une commune de près de 14 000 habitants comme Thônex n'accueille pas de marché sur son territoire. Au regard du succès que les marchés rencontrent dans d'autres communes genevoises ou en France voisine, pourquoi ne pas imaginer le même événement à Thônex ?

S'il est vrai que certains marchés sont établis depuis longue date, il n'en reste pas moins qu'un petit marché sur notre commune pourrait rencontrer un vif succès. En effet, les communes voisines de Thônex mais aussi les nombreux frontaliers qui traversent quotidiennement notre territoire pourraient également en profiter, alors qu'actuellement nombreux sont les Thônésiens à aller se ravitailler aux Eaux Vives, Gaillard ou Ville-la-Grand.

Il faut rappeler qu'un marché a déjà existé par le passé sur la commune de Thônex et que celui-ci souffrait du manque de maraîchers qui considéraient les autres marchés de la région plus porteurs. Cependant, depuis cette époque, la commune s'est notablement développée. Par ailleurs, un changement de mentalité est intervenu au sein d'une partie croissante de la société qui préfère désormais les fruits et légumes locaux, bio ou encore saisonniers aux produits des grandes surfaces commerciales. En conséquence, la clientèle potentielle pour les maraîchers s'est accrue et ce aussi à Thônex.

Un marché est aussi un lieu de vie où les gens peuvent se rencontrer et discuter avec leurs voisins, les maraîchers ou même des inconnus. L'instauration d'un marché à Thônex entre ainsi parfaitement dans le cadre de l'Agenda 21 sous le volet social mais aussi sous les volets environnemental et économique : diminution de la circulation et consommation de proximité.

Finalement, la mise en place d'un marché ne devrait pas engendrer de coûts excessifs. Le rôle de la commune se bornerait en effet à organiser l'événement en mettant régulièrement un lieu à disposition des maraîchers (bouchers, fromagers et autres poissonniers) qui souhaitent être présents sur Thônex.

Nous vous remercions, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de soutenir le présent projet

Pour le groupe Socialiste – Verts : Guy Loutan, Armelle Sob, Enrico Castelli

Le Conseil municipal de Thônex, sur proposition du groupe Socialiste – Verts, considérant que :

- la Commune de Thônex n'accueille pas de marché régulier ;
- les marchés de la région rencontrent un bon succès ;
- la demande potentielle pour un marché s'est développée et se développe à Thônex ;
- l'instauration d'un marché local entre parfaitement dans le cadre de l'Agenda 21 ;
- la mise en place d'un marché ne devrait pas engendrer de coûts excessifs,

invite le Conseil administratif à :

- mettre en place un marché à Thônex à une fréquence, dans un lieu et avec un nombre de maraîchers ou autres producteurs qu'il jugera pertinents et raisonnables

- à donner la priorité aux producteurs locaux et, dans la mesure du possible, bio

Conseil municipal - séance du 13 novembre 2007 65.

La discussion est ouverte :

- M. Decrey : par le passé il existait un marché sur la place de Graveson. Malheureusement, cette place n'était pas bien aménagée pour accueillir un marché. De plus, cet endroit est très exposé aux vents. Actuellement, une étude est en cours pour le réaménagement de cette place et le Conseil administratif a prévu d'y incorporer un espace pour un marché avec des installations électriques qui permettraient aux marchands de venir le soir, nous cherchons également une solution pour essayer de couper l'effet « courant d'air ».

Pour l'instant le projet est en suspens car nous devons attendre que la poste réintègre ses locaux dans le centre commercial, nous avons tout de même cherché un endroit susceptible d'accueillir provisoirement un marché, mais après étude, il en ressort que la place de Graveson reste l'endroit idéal pour attirer un maximum de personnes.

M. Forte : au nom des trois partis qui forment la majorité du Conseil municipal, je vous informe que nous allons rejeter cette motion car nous constatons qu'elle ne fait qu'enfoncer une porte ouverte étant donné que le Conseil administratif a déjà ce projet en main. Nous suggérons même au groupe socialistes-verts de la retirer.

M. Loutan : le Conseil administratif semble très clair dans sa volonté de remettre en place un marché thônésien, est-il prévu que ce projet soit présenté en commission ?

- M. Decrey : lorsque M. Détruche présentera le projet d'aménagement de la place de Graveson, la commission participera activement à cet aménagement et pourra faire ses remarques.

M. Loutan : cette proposition nous paraît assez claire et nous retirons ce projet de motion.

M. Castelli, Président : en effet, les explications fournies par MM. Decrey et Forte sont assez précises et j'espère que l'on abordera la question du réaménagement du cœur de notre commune le plus rapidement possible.

Un petit marché à Thônex, pour bientôt ?

Un maraîcher biologique vendant à Genève depuis 3 ou 4 générations a demandé en août 09 et janvier 2010 avec 3 collègues à pouvoir tenir un stand hebdomadaire à la place Graveson. Il leur a été répondu par la négative en raison des travaux d'aménagement prévus (depuis 2007, voir la motion MM-07-05¹). Voici donc des années que cette surface est inutilisée alors que des travailleurs de la région y sont intéressés, même sans garantie de durée. Lors de la vente des sapins de Noël, les vendeurs ne se plaignent ni du vent, ni du mauvais aménagement. Ceci est confirmé par l'usage régulier de cette place par les stands politiques, qui ne sont guère différents des stands de marché quant à leurs exigences de confort et d'installations !

En cas de besoin de courant électrique, les prises existent, et la location de 7 à 10.- le mètre linéaire (prix demandés à Carouge, Ville de Genève et Chêne Bougeries) serait même bénéficiaire pour la commune.

La boulangerie et les commerces locaux y trouveraient certainement aussi leur compte par une meilleure animation.

Ce serait aussi une action en accord, en partie du moins, avec Genève Région Terre Avenir²

Ce serait encore cohérent avec nos fiches Agenda 21 7 et 7b ainsi qu'avec les vœux de l'atelier public concerné mettant en avant l'importance des rencontres et des liens sociaux par l'animation locale.

Question :

- Quels sont les raisons du CA de repousser l'arrivée d'un peu de vie de marché à cette place bien terne, ne serait-ce que pour quelques mois avant les travaux ?
- Comment peut-il expliquer son acceptation des ventes de sapins et la tenue de stands politiques, tout en refusant les stands de marchés ?
- Ayant pris contact avec l'intéressé, il semble disposé à venir tenir son stand dès que possible, y compris durant les vacances.
- Pourquoi la commission Environnement - Parcs et notre Conseil n'ont-ils pas été consultés ?

Du moment qu'il y a certainement encore plusieurs mois à patienter avant la rénovation de cette place, le Conseil Administratif peut-il revoir rapidement sa décision sans attendre la reprise parlementaire de septembre ou octobre ? Ceci serait la meilleure réponse à notre question écrite, et à la confiance accordée au CA motivant en décembre 2007 le retrait de notre motion à ce sujet (« Pour la mise en place d'un marché à Thônex ». MM-07-05)!

Avec nos remerciements

Guy Loutan

¹ CM 13 nov. 07 : – M. Decrey : ... Pour l'instant le projet est en suspens car nous devons attendre que la poste réintègre ses locaux dans le centre commercial, nous avons tout de même cherché un endroit susceptible d'accueillir provisoirement un marché, mais après étude, il en ressort que la place de Graveson reste l'endroit idéal pour attirer un maximum de personnes.

² http://www.opage.ch/label/FR/home_generalites.html. Les produits portant ce label (GRTA) sont garantis de provenance de la région genevoise et représentent un gage de qualité pour les consommateurs. La région comprend le canton de Genève et les zones franches. Les exigences font l'objet d'un contrôle par un organisme de certification indépendant (www.oic-izs) selon les normes EN 45011.